



## DELIBERATION N°2026-10

### Participations 2026

Extrait du Registre des Délibérations

## CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à 16h 00, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq mars, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 04/03/2026, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats et selon le règlement intérieur du syndicat, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 5 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal :  $(79/2+1) = 40$

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

**ARRIVE LE :**

**25 MARS 2026**

SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX

**Présents : 17**

Mme DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M. FOUGEROL François	Titulaire	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M. GOALES André	Suppléant de M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
Mme VIBOUD Danièle	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M. MORISOT Jean-Marc	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M. DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 0**

**Absents excusés : 2**

Mme COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	BRECHAMPS

**Également présents (sans voix délibérative) : 0**

**Mme Cathy Paturel** est nommée secrétaire de séance.

**Exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

**Vu** que le SEBV est composé de quatre EPCI membres, la CA du Pays de Dreux, la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France, la CA Evreux Portes de Normandie, la CA Seine Normandie Agglomération ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024156-0001 du 04 juin 2024 définissant un projet de périmètre pour une fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2) et le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R).

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

**Vu** l'article 7 des statuts qui précise que « *La contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondéré pour 1/3 :*

*La contribution des membres du Syndicat est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés pour 1/3 :*

- *Au prorata de la population INSEE du membre comprise dans le périmètre du Syndicat ;*
- *Au prorata de la superficie du membre comprise dans le périmètre du Syndicat ;*
- *Au prorata du linéaire du bras principal et le linéaire des bras dérivés situés sur le territoire du membre.*

*Sur la base de cette clé de répartition, le comité syndical vote annuellement le montant des contributions des collectivités membres. »*

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R).

**Considérant** les projets d'investissement du SEBV pour l'année 2026,

**Cette délibération a pour objet de fixer le montant des participations des 4 EPCI.**

**Le Président** propose de fixer les montants des participations 2026 au SEBV ainsi :

CA Pays de Dreux	504 118,00 €
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	128 094,00 €
CA Evreux Portes de Normandie	84 189,00 €
CA Seine Normandie Agglomération	136 274,00 €
<b>Total</b>	<b>852 675,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

- Au titre des participations 2026 au SEBV que conformément à la clé de répartition adoptée et du

BP 2026, il sera fait appel auprès des EPCI les montants des participations précitées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,

Daniel RIGOURD

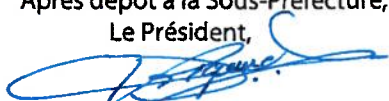


**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le  
Le Président,



Daniel RIGOURD

ARRIVE LE :  
25 MARS 2026  
SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX

